

Tour d'horizon des médias.

- Vaud : grand chambardement à la tête de la sécurité et des prisons. En juillet 2022, la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux laissera sa place à la tête du Département environnement et sécurité, et la Cheffe du Service pénitentiaire (SPEN) Sylvie Bula passera à la direction de la police : esquisse d'un bilan.  
*Plus : [cliquez ici](#)*
- Si le bilan des deux responsables qui quittent leur poste, la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux et la cheffe du SPEN Sylvie Bula est considéré comme positif, il reste encore beaucoup à faire : Le Grand Conseil est saisi d'une motion demandant qu'une limite de temps soit mise aux incarcérations dans les cellules de l'hôtel de Police ou du Centre de la Blécherette, et la Commission de gestion, dans son rapport 2021 formule des critiques sur la gestion des prisons.  
*Plus : [cliquez ici](#)*
- « *Champ Dollon, prison impossible à réformer* ». Titre Fati Mansour dans Le Temps pour évoquer le destin d'une institution « *surpeuplée, donc explosive* ». Tous les projets de réforme semblent se heurter à une résistance implacable des dirigeants, ce qui oblige l'autorité politique à faire des concessions. Trop ?  
*Plus : [cliquez ici](#)*
- La détention provisoire, un thème peu mis en lumière mais qui mériterait davantage d'attention. Un ex-détenu témoigne du calvaire qu'il a vécu : selon lui, cette forme d'enfermement n'est utilisée que comme moyen de pression, pour briser un suspect. Pour la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT), « *c'est la forme de détention la plus rigide et la plus sévère* ».  
*Plus : [cliquez ici](#)*
- Les transferts de prisonniers d'un établissement à l'autre : un moyen de faire taire les meneurs ? Sous le titre « *dysfonctionnements systémiques* », le magazine Plaidoyer relate le cas d'un détenu qui, pour avoir fait usage de son droit de pétition, aurait été transféré de Pöschwies à Thorberg. Ce cas s'apparente à celui de François Légeret, voire de Claude Dubois : eux aussi ont été placés à Thorberg, l'« *Alcatraz suisse* », en sécurité renforcée. Ces cas révèlent d'autres problèmes dans l'exécution des peines que dénonce Plaidoyer.  
*Plus : [cliquez ici](#)*
- Pas très récente, mais toujours actuelle, une étude du Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH) intitulée « *La privatisation de l'exécution des peines : un état des lieux juridique* » parue en 2021, précise ce qui, selon la loi, peut être externalisé et quelles sont les tâches, principalement celles qui impliquent l'usage de la contrainte, qui doivent rester sous la responsabilité des pouvoirs publics.  
*Plus : [cliquez ici](#)*
- Pour lutter contre la surpopulation carcérale, pourrait-on envoyer nos condamnés purger leur peine à l'étranger ? C'est ainsi que le Danemark procède (comme pour les requérants d'asile d'ailleurs). Une conseillère nationale UDC propose que la Suisse procède de la même manière. Le Conseil fédéral n'est pas d'accord.  
*Plus : [cliquez ici](#)*

- La justice vaudoise tire un bilan positif de ses activités en 2021 : « *Les retards ont pu être rattrapés et la reprise ne se fait pas de manière trop brusque* ». Félicitations au président du Tribunal cantonal pour sa sérénité ? Pas tout à fait : la délinquance des mineurs inquiète.

Plus : [cliquez ici](#)

- Après le Conseil des Etats, le Conseil national, contre l'avis du Conseil fédéral, adopte une motion de sa Commission des affaires juridiques en faveur de la justice restaurative : « *Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer les bases légales qui permettront d'inscrire la notion de « justice restaurative » dans le code de procédure pénale, en tenant compte des motifs d'exemption de peine visés aux articles 52 ss du Code pénal* ».

Plus : [cliquez ici](#)

- Selon un rapport d'experts de l'ONU, le racisme structurel serait très répandu en Suisse au sein de la police et de la justice. Quelles mesures concrètes le Conseil fédéral va-t-il prendre pour résoudre ce problème ? C'est ce que demande, par une question écrite, le conseiller national Fabien Molina.

Plus : [cliquez ici](#)

- Définition du viol dans le code pénal : La Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats ne se rallie pas à la notion de « *consentement* ». Elle s'en tient à celle du refus : « *non, c'est non* ». Déception chez les féministes.

Plus : [cliquez ici](#)

- Le GRAAP, à partir d'un cas particulier, celui de Christian, se bat depuis plus d'une année pour faire reconnaître en haut lieu que la place d'un malade psychique condamné à une mesure thérapeutique selon l'article 59 CP, lorsqu'il a purgé sa peine, n'est pas en prison mais dans un établissement spécialisé. Cette action juridique qui se double d'une campagne publique bien relayée par les médias, suffira-t-elle à lancer un débat général, très attendu, impliquant les responsables de l'exécution des peines partout en Suisse, sur les dysfonctionnements dans l'application de l'article 59 (dont Kevin, qui fait l'objet d'un autre article dans ce bulletin, fait le frais depuis plusieurs années).

Plus : [cliquez ici](#)

- Dans son rapport publié le 17.02.22, la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT) consacre une place particulière aux soins de santé en milieu carcéral. Des améliorations seraient nécessaires dans plusieurs secteurs, notamment pour la prise en charge psychiatrique de base et pour la santé des femmes.

Plus : [cliquez ici](#)

- Un nouveau film sur la prison : « *Le pénitencier* » de Anne Theurillat

Plus : [cliquez ici](#)

▪ Anne-Catherine Menétrey-Savary